

Conditions générales d'utilisation

Le site www.artisantravaux.fr est proposé par: l'Union Régionale de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, au numéro Siret n° 33417116200020, 1140 rue Ampère, Actimart Bât 3B, 3 allée des Ingénieurs 13851 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

Ci-après dénommée "Union Régionale CAPEB PACA Corse". Toute utilisation des services proposés par l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ou par le biais de ce site internet implique l'acceptation pleine et entière par le Membre des présentes conditions d'utilisation. Les conditions générales d'utilisation applicables sont celles en vigueur à la date de l'utilisation des services par le Membre sur le site www.artisantravaux.fr. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation, sans préjudice du droit de résiliation existant au bénéfice des Membres.

PREAMBULE - PRESENTATION DU SITE

Le site www.artisantravaux.fr est un site internet de mise en relation entre professionnels et demandeurs à la recherche d'un prestataire capable d'intervenir pour la réalisation d'une prestation donnée.

ARTICLE PRELIMINAIRE - DEFINITIONS

Internaute : personne physique accédant au site www.artisantravaux.fr grâce à un navigateur.

Demandeur : internaute ayant saisi au moins une demande de devis sur le site www.artisantravaux.fr, pour son compte ou celui d'une entreprise ou d'un établissement public.

Membre : désigne toutes entreprises inscrites sur le site internet www.artisantravaux.fr, possédant un identifiant et un mot de passe pour accéder aux données qu'il a saisies. Un membre est un professionnel.

Professionnel : membre exerçant un des métiers ou appartenant à une entreprise exerçant un des métiers définis sur le site internet www.artisantravaux.fr dans la rubrique " Catégories de Travaux " ou une autre spécialité qui sera ajoutée à cette rubrique sur demande. Egalement, membre appartenant à une entreprise ou à un groupement travaillant en collaboration avec des professionnels qui délèguent à cette entreprise tout ou partie de leur activité commerciale.

ARTICLE 1- OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de préciser les modalités d'utilisation des services proposés sur le site www.artisantravaux.fr.

ARTICLE 2 - UTILISATION DES SERVICES

- 2.1 Par le demandeur
 - 2.1.1 Inscription
 - o Le Demandeur souhaitant entrer en contact avec un professionnel saisis sur le site internet www.artisantravaux.fr une demande de devis en communiquant :
 - ses coordonnées (nom, prénom, adresse, adresse électronique, n° de téléphone fixe ou mobile),
 - le type de travail (neuf, rénovation ou ancien),
 - la nature de la prestation sollicitée,
 - les conditions de réalisation de la prestation souhaitée (délai, conditions, localisation)

Le demandeur déclare et garantit que les informations communiquées sont exactes. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve la faculté de ne pas donner suite à toute demande présentant un caractère fantaisiste, contraire aux lois et règlements et vigueur, à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits et intérêts de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ou de tiers.

- o 2.1.2 Réception de devis

Le Demandeur autorise, par l'envoi de sa demande, la diffusion par l'Union Régionale CAPEB PACA Corse de sa demande de devis envers les Professionnels que le Demandeur aura préalablement sélectionné. L'inscription sur le site internet www.artisantravaux.fr n'emporte aucune exclusivité de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse dans la mise en relation ou la recherche de Professionnels qualifiés par le Demandeur.

Le Demandeur demeure entièrement libre d'accepter ou de refuser les devis qui lui sont présentés par les Professionnels.

- o 2.1.3 Evaluation du Professionnel

Tout Demandeur ayant confié à un Professionnel la réalisation effective d'une prestation par le biais du site internet www.artisantravaux.fr bénéficie de la possibilité de laisser une évaluation de ce Professionnel. Cette évaluation doit reposer sur des données objectives, exactes et vérifiables. Le Demandeur doit s'abstenir de tout propos présentant un caractère diffamant ou injurieux. Cette évaluation est accessible par tous. Le Professionnel concerné bénéficie d'un droit de réponse sur toute évaluation le concernant, également communiqué à tous. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve le droit de suspendre la communication de toute évaluation non-conforme aux présentes, aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits et intérêts de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ou de tiers.

- 2.2 Par le Professionnel
 - o 2.2.1 Inscription

Le Professionnel souhaitant recevoir des demandes de devis entrant dans son domaine d'activité et dans son périmètre géographique d'intervention doit procéder à son inscription sur le site internet www.artisantravaux.fr dans l'espace réservé à cet effet.

Il communique à cette fin :

- ses coordonnées (nom de l'entreprise, numéro SIREN, nom et prénom du contact, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone et de fax),
- son ou ses domaines d'intervention,
- ses critères d'intervention, ses qualifications et renseignements complémentaires.

Le Professionnel choisit un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter à son espace personnel et de modifier les données saisies. Le Professionnel est entièrement et personnellement responsable de l'utilisation faite de son identifiant et de son mot de passe. Le Professionnel déclare et garantit que les informations communiquées sont exactes et s'engage à les mettre à jour en cas de modification de celles-ci. Il s'engage à communiquer par voie électronique les justificatifs de sa situation (Kbis, certificat d'inscription au répertoire des entreprises et établissements ou tout autre document) que l'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve la faculté d'exiger avant de valider l'inscription du Professionnel. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve la faculté de refuser toute inscription d'un Professionnel ne répondant pas aux obligations mentionnées ci-dessus.

- o 2.2.1 Consultation des demandes de devis formulées par les Demandeurs

A compter de son inscription sur le site internet www.artisantravaux.fr, le Professionnel pourra recevoir gratuitement, les demandes de devis formulées par les Demandeurs à son égard, correspondant à ses domaines et critères d'intervention ainsi qu'à sa localisation géographique. Il pourra (s'il communique son numéro de téléphone mobile) recevoir un message d'alerte automatique par SMS, le prévenant qu'une nouvelle demande correspondant à ses critères a été envoyée sur son adresse électronique.

Le professionnel s'engage à :

- Ne pas transmettre ou vendre les coordonnées du demandeur.
- Donner suite dès le premier contact.
- Etre identifiable dans son métier.
- Fournir un devis clair et précis dans un délai annoncé et raisonnable.
- Respecter les clauses du devis.
- Contrôler la satisfaction du client.

Tout manquement avéré à cet engagement entraînera son exclusion immédiate sans remboursement.

ARTICLE 3 - DONNEES PERSONNELLES

L'Union Régionale CAPEB PACA informe le Membre que ses données sont enregistrées et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL enregistrée sous le n°1493274, conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004. En conséquence, le Membre dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification ou de suppression de ces données collectées en contactant simplement l'Union Régionale CAPEB PACA Corse à l'adresse figurant en tête des présentes. Les données transmises par le Membre sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve.

Les données des Demandeurs sont transmises aux Professionnels à des fins de mise en relation des parties.

ARTICLE 4 - COUT DES SERVICES

L'inscription aux services proposés par l'Union Régionale CAPEB PACA Corse est gratuite pour le Demandeur. Le Professionnel souhaitant être identifié sur le site www.artisantravaux.fr et ainsi profiter de ses services, s'acquitte du paiement préalable auprès de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse de la somme suivante :

- 48 euros HT par an, pour les professionnels adhérents à la CAPEB.
- 180 euros HT par an, pour les professionnels non adhérents à la CAPEB.

Ces cotisations annuelles sont sans engagement de durée et prennent effet dès l'inscription du Membre sur le site www.artisantravaux.fr. Une fois le paiement reçu, le Membre recevra par voie électronique un document à remplir et à nous renvoyer, nécessaire à son inscription. Le document dûment rempli devra être retourné sous 15 jours auquel cas la cotisation annuelle prendra effet.

Le montant des cotisations sont révisables annuellement.

Ces sommes sont payables par les moyens suivants : carte bancaire, chèque.

ARTICLE 5 - MISE EN RELATION

L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se contente de donner l'accès aux informations communiquées par le Demandeur aux Professionnels inscrits sur le site www.artisantravaux.fr. Lesdits Professionnels ont ainsi accès aux informations communiquées par le Demandeur et prennent directement, le cas échéant, contact avec le Demandeur pour établir un devis. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse n'intervient en aucune manière dans la négociation, la conclusion ou l'exécution du contrat et ne répond d'aucune obligation à ce titre.

Le Demandeur est libre de choisir le Professionnel auquel il souhaite confier la réalisation de la prestation envisagée. Il lui appartient de vérifier les conditions d'exercice par le Professionnel de son activité (en ce compris notamment les justificatifs de son immatriculation et de sa couverture d'assurance). Le Professionnel s'engage à exercer son activité légalement, à respecter l'ensemble des règles légales et sociales en vigueur, et à réaliser la prestation convenue dans les conditions convenues avec le Demandeur. Il lui appartient de se rapprocher du Demandeur afin d'avoir une connaissance parfaite de la prestation envisagée et des conditions de son exécution. Le Professionnel déclare par ailleurs avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle régulièrement mise à jour et employer du personnel compétent. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse décline toute responsabilité afférente aux conséquences directes ou indirectes du contact pris entre le Demandeur et le Professionnel. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse n'exerce aucun contrôle sur l'exactitude des éléments communiqués par le Demandeur, sa capacité ou son intention réelle de faire réaliser la prestation envisagée. L'Union Régionale CAPEB PACA Corse n'assure pas davantage de contrôle sur l'offre faite par le Professionnel. En cas de litige entre Membres, ceux-ci s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse pour toute réclamation ou dommage de tout type et de toute nature résultant de manière directe ou indirecte de ce litige. Le Professionnel garantit l'Union Régionale CAPEB PACA Corse contre tout recours du Demandeur en cas de non-satisfaction par celui-ci de la prestation effectuée par le Professionnel. L'ensemble des droits et obligations afférents à la transaction conclue entre le Professionnel et le Demandeur relève de la responsabilité exclusive des parties et n'est pas susceptible d'engager la responsabilité de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse.

ARTICLE 6 - NOTIFICATION

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues aux présentes seront réputées avoir été valablement délivrées et seront adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- pour le Membre, à l'adresse postale fournie à l'Union Régionale CAPEB PACA Corse,
- pour l'Union Régionale CAPEB PACA Corse, à l'adresse figurant en tête des présentes.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

L'Union Régionale CAPEB PACA Corse ne sera en aucun cas tenu responsable de tout manquement aux obligations résultant des présentes du fait de cas de force majeure, de faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel l'Union Régionale CAPEB PACA Corse n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance, d'une demande d'interruption temporaire ou définitive du service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, d'une défaillance des réseaux de transmission ou du non-respect par les Membres des présentes conditions générales. Le Membre reconnaît et accepte formellement que la responsabilité de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ne saurait être directement ou indirectement retenue à quelque titre que ce soit pour les dommages :

- liés à une interruption de la délivrance des services, objet des présentes, indépendante de sa volonté et/ou modifiée par un quelconque comportement fautif du Membre ;
- liés à tout préjudice commercial, trouble commercial, perte de bénéfices, atteinte à l'image ou action dirigée contre l'utilisation par qui que ce soit du fait de la fourniture des services proposés par le site www.artisantravaux.fr.
 - en cas de perturbation ou d'interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunication fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau de l'opérateur local ;
 - liés à la perte de toutes données présentes sur le site soumis par un Membre ou un tiers du fait d'un autre Membre ou tiers.

L'accès au site www.artisantravaux.fr est accessible 365 jours par an, 24 H/24, 7J/7, à l'exception des cas de force majeure, des difficultés techniques et/ou informatiques et/ou de télécommunication et/ou des périodes de maintenance.

ARTICLE 8 - LIMITATION DU SERVICE

L'Union Régionale CAPEB PACA Corse se réserve le droit d'interrompre immédiatement et sans préavis l'accès au site internet www.artisantravaux.fr :

- Afin de procéder à une intervention technique, d'améliorer le fonctionnement du site ou pour toute opération de maintenance de son fait ou du fait de son prestataire d'hébergement et/ou d'infrastructure technique. Dans la mesure du possible, l'Union Régionale CAPEB PACA Corse en informera préalablement les Membres.
- Si l'Union Régionale CAPEB PACA Corse reçoit un avis notifié par une autorité compétente administrative, arbitrale, judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées ou par un tiers, et notamment conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004.
- En cas d'utilisation du site contraire aux présentes, aux lois et règlements en vigueur, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, aux droits et intérêts de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ou de tiers.

ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des éléments présentés sur le site internet www.artisantravaux.fr est et reste la propriété exclusive de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une exploitation par le Membre sans autorisation préalable de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse.

ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de modification des présentes conditions générales par l'Union Régionale CAPEB PACA Corse, le Membre est libre de mettre fin sans motif ni pénalité à son inscription sur le site internet www.artisantravaux.fr par simple envoi d'une notification à cet effet adressée à l'Union Régionale CAPEB PACA Corse.

ARTICLE 11 - TOLERANCE

Le fait que l'Union Régionale CAPEB PACA Corse ne se prévale pas à un moment donné dans une quelconque des clauses des présentes et/ou tolère un manquement par les Membres à l'une des obligations visées aux présentes, ne peut être interprété comme valant renonciation par l'Union Régionale CAPEB PACA Corse à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions.

ARTICLE 12 - TITRES

Les intitulés des articles des présentes conditions générales ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes une valeur contractuelle ou une signification particulière.

ARTICLE 13 - INDEPENDANCE RECIPROQUE

L'Union Régionale CAPEB PACA Corse et le Professionnel exercent l'un à l'égard de l'autre qualité d'organisme indépendant. Le Professionnel n'a aucun mandat ou pouvoir d'engager ou de représenter l'Union Régionale CAPEB PACA Corse et s'engage à ne rien faire qui puisse induire un quelconque tiers en erreur à cet égard. Le Professionnel ne peut prendre aucun engagement ni offrir aucune garantie au nom de l'Union Régionale CAPEB PACA Corse.

ARTICLE 14 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, celle-ci sera portée devant les juridictions compétentes de la ville d'Aix en Provence.

ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par la Loi Française.